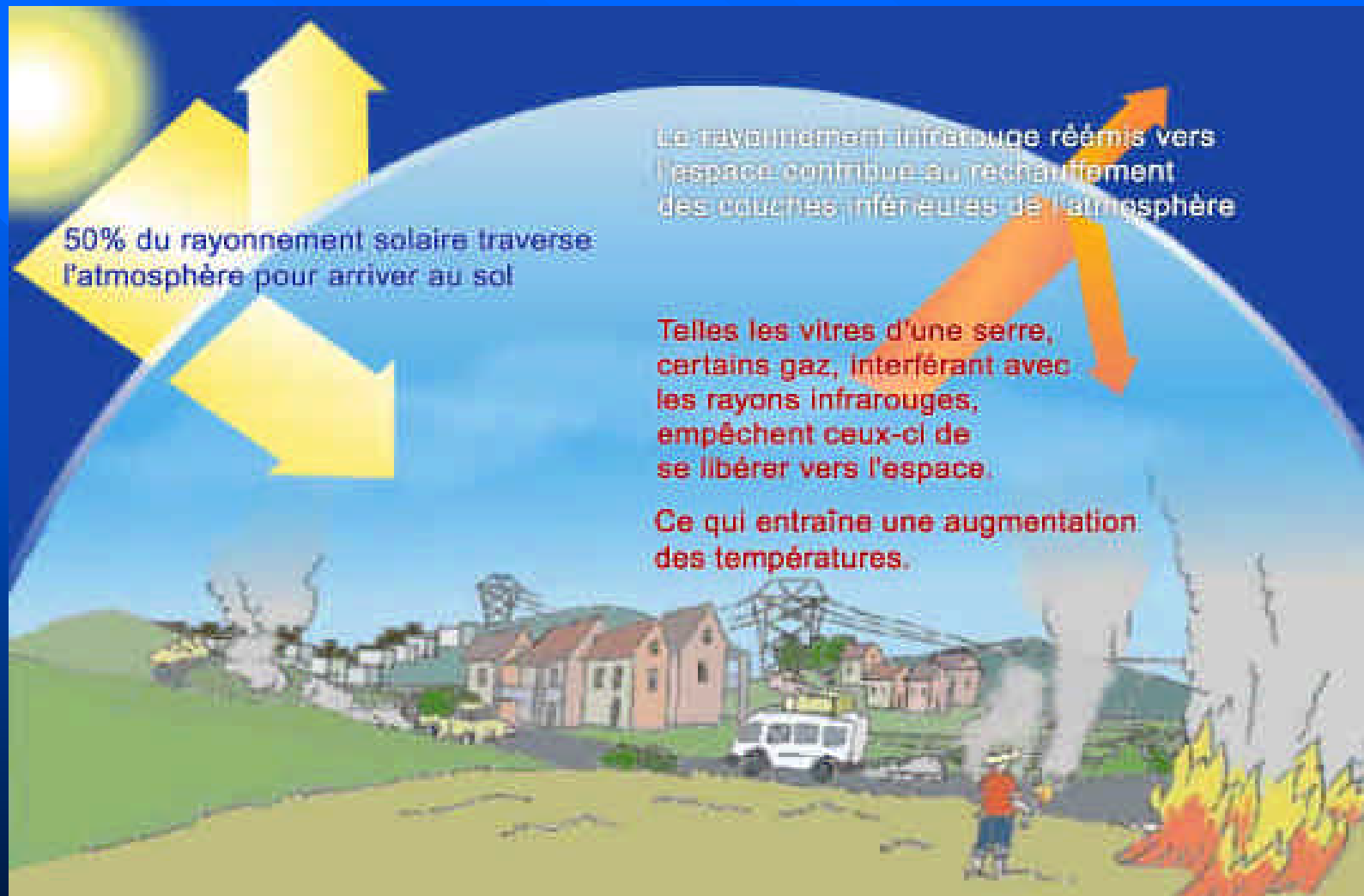


The background features a blue gradient that transitions from a lighter shade at the top to a darker shade at the bottom. Overlaid on this gradient are several parallel diagonal stripes in a slightly darker blue, running from the top-left towards the bottom-right.

CONVENTION DES NATIONS
UNIES SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE

L'EFFET DE SERRE



Principaux GES: CO₂, CH₄, NO₂, HFC, HPF, SF₆

HISTORIQUE

- adoptée en mai 1992 à New York
- Ouverte à la signature en juin 1992 à Rio-Sommet de la Terre
- Entrée en vigueur le 21 mars 1994
- Actuellement 186 Pays Parties
- Madagascar :Partie contractante depuis le 18 Déc.1998

OBJECTIF (art 2)

- Stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique
- Engagement des pays industrialisés: réduire en 2000 leurs émissions de GES à leur niveau de 1990

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Principaux engagements de toutes les Parties(art.4)

- Soumettre Communication nationale contenant :
 - . Inventaires nationaux des sources et puits de GES
 - . Programmes nationaux et régionaux :
 - mesures pour atténuer les émissions
 - mesures pour faciliter l'adaptation adéquate aux CC
 - Encourager la coopération dans l'éducation, formation et sensibilisation du public
 - Tenir compte des considérations liées aux CC dans les politiques et actions sociales,économiques et environnementales

Principaux engagements des Parties à l'Annexe I (Pays industrialisés)

- Politiques et mesures nationales (revenir à leurs niveaux de 1990)
- Rapports réguliers (CN/Politiques et programmes dans le domaine de CC)
- Inventaires annuelles de leurs émissions.

AVANTAGES DE MADAGASCAR

- Assistance Technique et financière
- Informations et transfert de technologies

MISE EN ŒUVRE

- Elaboration de la Communication nationale initiale.
- Elaboration du document de requête de financement pour l'élaboration du PANA ;
- Mise en place du Comité national sur le changement climatique ;
- Ratification du Protocole de Kyoto et préparation de la mise en œuvre du MDP

PROTOCOLE DE KYOTO

- Adopté à Kyoto (Japon) en 1997
- Fixe des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES pour les pays développés: 5,2% par rapport au niveau de 1990
- Prévoit des mécanismes de flexibilité dont le MDP
- N'est pas encore entré en vigueur

PERSPECTIVES

- Campagne de sensibilisation au niveau régional.
- Elaboration du Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques.
- Elaboration de la Deuxième communication Nationale
- Mise en œuvre du MDP

STRUCTURE EN PLACE

- Comité National Changement climatique/ MDP
- Autorité Nationale Désignée
- Point Focal National de la Convention sur le Changement climatique
- Groupe des Experts nationaux sur la Communication nationale

CONTACT

Randriasandratana Germain , Point Focal National

Direction Générale de l'Environnement à
Ampandrianomby, BP 571

Tél: 032 07 544 90 , E-mail : pf.ccts.mg ,

Fax : 2241919;

Rakotondrasoa Norbert, Point Focal Assistant

Direction Générale de l'Environnement à
Ampandrianomby, BP 571

Tél: 032 02 478 46 , E-mail : pf.ccts.mg ,

Fax : 2241919